

Collectivité de **VILLECERF**

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**

Conseillers en exercice : **13**

Conseillers qui ont pris part à la délibération : **13 (8 présents et 5représentés)**

Date de la convocation du conseil municipal : **15 mars 2024**

Date d'affichage : **15 mars 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO

Pouvoirs : Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO, Antonio TAPADAS donnant pouvoir à François DEYSSON, Charles-Louis de ROYS donnant pouvoir à Jacques ILLIEN, Emmanuel CENDRIER donnant pouvoir à Carlos VALERO, Franck ÉTANCELIN, donnant pouvoir à Patrick REBEYROL

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1/2024-141

OBJET : AFR - Adoption du compte de gestion 2023 de l'AFR et affectation du résultat sur le budget 2024

Jacques ILLIEN présente aux élus du conseil municipal le compte de gestion de **l'association foncière de remembrement (A.F.R)** dressé, pour les opérations de l'exercice 2023, par Madame CUIF, responsable du Service de Gestion Comptable de FONTAINEBLEAU.

Jacques ILLIEN précise

- ▶ Cette **AFR** a été réactivée en début de mandat, la chambre d'agriculture ayant désigné ses nouveaux représentants pour la période 2020-2026.

Jacques ILLIEN précise que

- ▶ Le compte de gestion présente un solde excédentaire de **761,14 €**.
- ▶ Ce solde excédentaire sera affecté, en 2024, sur le budget de **l'A.F.R.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2023 de **l'AFR** et acte le montant de **761,14 €** à affecter sur le budget 2024 de **l'A.F.R.**



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 25 mars 2024,
Acte rendu exécutoire après publication, le 26 mars 2024.
Le maire, François DEYSSON